



HAL
open science

La relation dite de “concession” ou l’inférence dominante dominée

Catherine Filippi-Deswelle

► **To cite this version:**

Catherine Filippi-Deswelle. La relation dite de “concession” ou l’inférence dominante dominée. Laurence Villard; Nicolas Ballier. Langues dominantes, Langues dominées, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2008, 978-2-87775-448-4. hal-01778973

HAL Id: hal-01778973

<https://normandie-univ.hal.science/hal-01778973>

Submitted on 26 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LANGUES DOMINANTES LANGUES DOMINÉES



Textes réunis par Laurence Villard

avec la collaboration de Nicolas Ballier

Langues dominantes, Langues dominées

Textes réunis par Laurence VILLARD
avec la collaboration de Nicolas BALLIER

À la mémoire de Gérard DALLEZ

La relation dite de « concession » ou l'inférence dominante dominée

Catherine FILIPPI-DESWELLE
Université de Rouen / ERIAC
(Université Paris 7 / LILA)

Notre communication¹ se propose d'illustrer la thématique de la domination d'autrui par le langage, le terme de « domination » étant entendu de façon linguistique (ou encore symbolique) plutôt que politique ou sociolinguistique, à travers l'étude de la relation dite de « concession » en français et en anglais. La problématique « Langues dominantes / Langues dominées » sera donc illustrée sous l'angle de l'intersubjectivité, qui dans la terminologie d'A. Culioli est celui des *ajustements* entre énonciateurs : on parlera ici des représentations de la norme implicitement admise par l'autre dans les *pratiques discursives* des sujets parlants, selon une approche essentiellement syntaxique, sémantique et énonciative.

De la figure rhétorique à la configuration grammaticale

M.-A. Morel (1996) explique que la concession, à l'origine, est une figure d'argumentation mettant en scène un mouvement argumentatif qui s'effectue en deux temps, et commente la définition qu'en donne *L'Encyclopédie* de Diderot² en ces termes :

-
1. Je remercie chaleureusement E. Gilbert, S. Gresset et A. Trévisé pour leur relecture attentive et enrichissante de cet article.
 2. *L'Encyclopédie* de Diderot, 1753 : « Concession : Figure de rhétorique par laquelle l'orateur, sûr de la bonté de sa cause, semble accorder quelque chose à son adversaire, mais pour en tirer soi-même avantage, ou pour prévenir les incidents inutiles par lesquels on pourrait l'arrêter. "Elle est belle, il est vrai, mais ne devrait-elle pas

L'orateur commence par reconnaître la validité d'un argument qu'il prête à son adversaire dans le débat. Puis il énonce à la suite un contre-argument qui vient en restreindre la portée ou le détruire. [...] Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle (vers 1840) que la concession a été définie par les grammairiens en tant que relation logique unissant deux propositions. Les définitions données par les grammairiens de la proposition de concession mettent principalement en lumière trois valeurs : celle d'« opposition », celle de « restriction » et celle de « cause qui n'a pas été suivie de l'effet attendu ». (1996 : 5)

M.-L. Groussier et C. Rivière (1996), dans le cadre théorique de la Théorie des Opérations Énonciatives (TOE) élaborée par A. Culioli (dans lequel nous nous inscrivons), définissent la concession en termes de contradiction et de relation de causalité contrariée :

Concession : Relation modale inter-lexis établie par l'énonciateur. La démarche concessive consiste à asserter en même temps comme vraies deux propositions mutuellement exclusives en terme de préconstruction notionnelle, tout en indiquant le fait que l'énonciateur est conscient de la contradiction. [...] Ainsi, la concession apparaît comme l'anti-causalité.

Le terme de *concession* vient de ce que l'énonciateur qui prend ainsi en charge ce qui peut être considéré comme une contradiction le fait en connaissance de cause, c'est-à-dire en *concedant* au co-énonciateur l'existence de cette contradiction. (1996 : 43)

Il est intéressant de remarquer qu'à travers le choix du terme de « concession », la figure rhétorique, comme la structure grammaticale, mettent l'accent sur la dimension consensuelle de la configuration concessive, alors que nous pensons que l'on aboutit à l'assertion d'une relation d'altérité notionnelle que l'on trouve à l'œuvre selon trois niveaux d'analyse : au plan syntaxique (ordre des propositions³ ; répartition des négations syntaxique ou lexicale dans les propositions⁴) ; au plan sémantique (discontinuité notionnelle entre notions⁵) ; et au plan

témoigner au ciel des faveurs qu'il lui a prodiguées, par un vertueux usage de sa beauté ?" »

3. Notre analyse pose les problèmes en termes d'hypotaxe, restreinte ici à l'antéposition de la concessive (cf. Morel (1996), Filippi (1998) et Ranger (1998) au sujet de la postposition, ex : *B, bien que A*), et non de parataxe (cf. Trévisé (1999) et (2003) à ce sujet).

4. Voir Filippi-Deswelle (2000) pour une étude détaillée.

5. Dans son *Code du français courant*, H. Bonnard (1984 : 314) indique que la concession implique « un rapport d'opposition entre deux faits dont l'un devrait entraîner l'autre, et ne l'entraîne pas ».

énonciatif (relation inter-sujets abstraite et prépondérance du jugement de l'énonciateur sur celui de tout autre énonciateur).

Ce niveau énonciatif illustre en effet les positions respectives des instances abstraites des sujets parlants (désignées par les termes d'« énonciateur » et de « co-énonciateur » dans la TOE) dans l'argumentation : dans un premier temps⁶, l'énonciateur semble rejoindre une position inter-énonciative communément admise relative à une relation implicite (car non verbalisée) d'entraînement entre notions, puis dans un deuxième temps il s'écarte de cette dernière pour asserter une relation contraire à l'attente, se démarquant ainsi ouvertement de l'instance abstraite que représente le co-énonciateur. Ainsi, la configuration grammaticale conserve de ses origines rhétoriques une dimension argumentative⁷ constitutive. Pour G. Bourquin (1984 : 8), l'énonciateur « feint de reculer, mais pour mieux préparer la riposte »⁸.

C'est précisément le rapport dialectique entre dimension *concessive* et dimension *adversative* que nous allons explorer, à travers l'étude du mini-corpus suivant⁹ :

- (1) Bien qu'il pleuve, il sort. (*in* M.-A. Morel, 1996 : 6-7)
- (2) Bien que tu fumes moins qu'avant, tu fumes encore trop. (*id.*)
- (3) Though not yet fully-grown, they [= the puppies] were huge dogs, and as fierce-looking as wolves. (G. Orwell, *Animal Farm*, 1945, Penguin Books, p. 36)
- (4) Though I was drunk, I (nevertheless) knew what I was doing. (énoncé fabriqué)
- (5) Though elegantly dressed and perfectly made-up, Rosemary seems somehow scatty and distracted, perhaps a little tipsy. (Adapté de A. Lurie, *Foreign Affairs*, 1984, Abacus Books, p. 208.)

6. Ou « mouvement argumentatif » selon H. Adamczewski et C. Delmas (1982 : 342).

7. Voir Ranger (1998 : 3-4 ; 6) : « Il s'agit, d'une part, du rapport entre le "je dis" et le "tu dis", car la concession s'insère dans une situation de parole dialectique, et, d'autre part, du rapport entre le "je dis" et le "on dit", dans la mesure où, lorsqu'on admet le "bien-fondé" d'un argument, on estime que cet argument est valable pour tout le monde, indépendamment du rapport immédiat qui unit deux sujets parlants. »

8. Voir le traitement par G. Bourquin de la contradiction dans la concession :

« Soit deux propositions p1 et p2

I. Elles sont *a priori* incompatibles : p1 / p2 (contradiction)

II. Elles sont rendues *discursivement* compatibles : p1 ∪ p2 (résolution)

L'ambiguïté vient de ce que le stade II résout, par son contenu, la contradiction inhérente au stade I, mais se met automatiquement, ce faisant, en contradiction avec lui. L'énoncé concessif est constitué par l'énoncé II sur fond d'énoncé I. Abolie au dedans, (p1 / p2 ⇒ p1 ∪ p2), la contradiction ressurgit au dehors (I / II). » (1984 : 8)

9. Par manque de place, et avec regret, nous ne travaillerons pas ici en contexte élargi.

De l'implicite au préconstruit : l'inférence « dominante »

Partons du français : l'énoncé concessif (1) comprend une proposition subordonnée A, *il pleut*, introduite par la conjonction de subordination (ou connecteur) *bien que*, en position initiale par rapport à la proposition principale B, *il sort* (configuration concessive « antéposée »). Cet énoncé est interprétable comme « concessif » car l'on considère qu'il s'oppose à une relation d'entraînement attendue entre les notions A, *pleuvoir*, et « la négation du terme que l'on associe normalement à A », notée NON-B, *ne pas sortir*, et glosable par « Normalement quand il pleut, on ne sort pas » :

Dire [...] que « A est normalement associé à B1 » [= NON-B] suppose une vision préétablie de la relation entre les éléments mis en présence, ou du moins un accord tacite entre les locuteurs sur cette relation. L'énoncé [(1)] devient en effet absurde si on se réfère au monde des escargots, où la pluie entraîne normalement la sortie de l'escargot. Recourir à la concession, c'est en effet imposer la relation implicite qui lie les énoncés mis en présence. (Morel, 1996 : 7)

En anglais avec *though*, il s'agit d'associer en (3) *not be fully-grown yet* à *not be very big and look ever so sweet* (!), à savoir le jeune âge des chiens et leur aspect attendrissant, et en (4) *be drunk* à *not know what I was doing*, c'est-à-dire l'état d'ébriété et la perte de conscience.

Dans la mesure où, à la lecture (ou à l'énonciation) de (1), (3) et (4), tout énonciateur reconstruit la relation non verbalisée « A entraîne normalement NON-B », dans la TOE nous parlons alors d'un « préconstruit notionnel » apparenté au fonctionnement d'une relation d'inférence (entre notions complexes) que d'une part l'énonciateur constate telle quelle en dehors de sa subjectivité propre, et qui d'autre part semble induite par la configuration énonciative concessive *bien que / though A, B*. Ainsi cette relation de « concomitance-consécution » (Culioli 1990 : 136-139) s'apparente à une relation primitive¹⁰ orientée de A vers NON-B en raison de caractéristiques physico-culturelles mais aussi du positionnement à gauche de la concessive

10. Voir Gauthier (1981 : 223-224) citant Culioli (1976 : 156) sur la « relation primitive » en général et De Vogüé (1999 : 110) : « [...] le sujet soutient que p lui-même, de par sa dimension qualitative propre, donne q. Il faut alors qu'il y ait une relation sinon sémantique, du moins cognitive, associant p et q de manière intrinsèque, en tant que qualités. » Voir Culioli (1985 : 19) sur la relation primitive « entraîne normalement ».

dans le cas de son antéposition dans l'énoncé. On arrive alors à la représentation partagée de « ce qui devrait être le cas » selon l'ordre normal, attendu, des choses, sous la forme d'une inférence susceptible d'être reprise à son compte par tout énonciateur.

Le caractère « dominant » de ce « on dit » découle du fait qu'il s'agit d'une norme de référence mutuellement partagée dans une culture et une communauté énonciative données : on se situe sur un plan essentiellement *qualitatif*¹¹ détaché du passage *quantitatif* à l'existence d'une occurrence de ladite relation dans une situation d'énonciation particulière (parce qu'une propriété est définie en intension, étant le résultat d'un parcours d'une classe de situations singulières dans lesquelles la propriété notionnelle est à chaque fois vérifiée)¹².

Le problème soulevé par l'énonciateur, au travers de l'énoncé concessif (1), est celui de l'adéquation de l'association entre *pleuvoir* et *ne pas sortir* par rapport à la situation d'énonciation (notée Sit) dans laquelle il se trouve, qu'il y énonce une occurrence spécifique ou une généralisation concernant le sujet grammatical « il » (l'énoncé (1) pouvant en effet, hors contexte, recevoir l'une ou l'autre interprétation). Or, dans Sit, il apparaît précisément que pour l'énonciateur, il n'y a pas d'adéquation entre la norme de référence et la mise en relation des deux notions en question puisqu'il affirme conjointement A, *il pleut* et B, *il sort* par l'intermédiaire de *bien que*. Selon lui, « A ne donne pas automatiquement (nécessairement) lieu à NON-B dans Sit ». Ce travail d'évaluation qualitative de la conformité avec la norme aboutit non seulement à une remise en cause sur le plan *qualitatif* (la relation *bien que* A, B n'a pas les propriétés requises habituellement) mais aussi à une remise en cause sur le plan *quantitatif* dans la mesure où l'on obtient l'assertion de l'existence de la mise en relation entre A, *il pleut*, et B, *il sort*, en Sit. En affirmant cela l'énonciateur se démarque de la position inter-énonciative consensuelle « dominante ». Selon G. Ranger, l'énoncé concessif opère « la déconstruction du lien inférentiel » (1998 : 30). H. Wyld (2003 : 30) parle dans ce cas de « deviative actualisation » (Fr. « *brisage* ») :

11. Voir Gilbert (2001 : 23-25) sur les concepts de Qualification (QLT) et Quantification (QNT) dans la TOE, et Gilbert ([1998] 2001) cité dans Gresset (2001 : 179) : « *La délimitation quantitative* construit l'ancrage spatio-temporel de l'occurrence, et a donc trait à son existence, son "être là", tandis que *la délimitation qualitative* concerne elle sa structuration subjective par un énonciateur. »

12. Dans le cas de l'énoncé concessif antéposé, cela correspond au centre organisateur de l'Intérieur du domaine notionnel, à savoir à la notion et aux propriétés liées à cette dernière, selon le mode de représentation topologique élaboré par A. Culioli.

Those instances where the actualised interpositional causal relation is felt to be deviative in so far as the term *y* of the actualised relation exists in a state of tension vis-à-vis the “expected” value. More precisely, in [...] the domain of concessive values, it is posited that the actualised value of the second term corresponds to the complementary value of a term *y* drawn from the class y_k , that is, the complement of the “expected” preconstructed value.

(e.g. Although it was raining, many people lined the streets.)

$q \cup \rightarrow$ normally (among other class members) p_i

$q \cup \rightarrow$ *in fact* p_i . (2003 : 30-31)

Il en va de même pour les énoncés (3) et (4) en anglais avec *though*.

Concernant (2), M.-A. Morel note que « la relation concessive n’est pas établie entre les contenus purement référentiels de A et de B, mais elle s’instaure au niveau des conclusions que l’auditoire pourrait tirer de A et / ou de B » car « la relation qui unit les deux termes n’est pas de type causal ». L’énonciateur se livre à un travail d’évaluation qualitative et quantitative qui porte ici sur une inférence de nature argumentative ; c’est le prolongement interprétatif que l’on peut tirer de A (la « conclusion ») qui est alors défini comme conforme ou non conforme à la représentation notionnelle qu’il s’en fait dans Sit : de A, *tu fumes moins qu’avant*, « on pourrait conclure (C1) que le locuteur est satisfait », mais B, *tu fumes encore trop*, « amène à conclure (C2) qu’il n’est pas satisfait et qu’il adresse encore un reproche à son interlocuteur » (Morel, 1996 : 8).

Ce qui différencie (5) de (3) et (4) est de même nature que la différence relevée plus haut entre (1) et (2) : l’inférence n’est pas de type causal, mais s’effectue au niveau des conclusions que l’on pourrait tirer de A et de B. En (5), de A (la sophistication de Rosemary), *elegantly dressed and perfectly made-up*, on pourrait comprendre que le personnage a la maîtrise de la situation, tandis que B, *Rosemary seems somehow scatty and distracted, perhaps a little tipsy*, indique qu’il n’en est rien en Sit (léger état d’ébriété). Par ailleurs, (5) partage avec (3) la même construction elliptique (effacement de la copule *be* en A), mais tandis que (3) avait une référence généralisante, (5) construit une référence spécifique, comme (4), ce qui ne modifie en rien le fonctionnement de l’opération *concessive*.

Il apparaît que c’est la configuration même de l’énoncé concessif antéposé (*connecteur A, B*), et non seulement le type d’inférence¹³, qui

13. Sur les différents types d’inférence, voir De Vogüé (1985-1986 ; 1990) et la relation d’intensité.

rend accessible à tout sujet parlant (en tant qu'énonciateur ou co-énonciateur) la reconstitution du cheminement mental conduisant à ce préconstruit inférentiel. Ainsi, qu'elle soit de type causal ou de nature argumentative, l'inférence est « dominante » car en tant que *norme qualitative de référence*, elle sert de repère constitutif à l'énoncé, à savoir de point d'appui (intersubjectif) au raisonnement dans l'argumentation¹⁴.

Nous considérons qu'en introduisant un hiatus, une distance, entre la représentation notionnelle attendue et le plan de l'occurrence asser-tée, l'énonciateur construit une opération énonciative d'altérité notionnelle, un *écart* par rapport à la norme¹⁵, interprétable au niveau des deux composantes, qualitative et quantitative, et ayant des répercussions au niveau de la prise en charge énonciative de A d'une part, et de celle de B d'autre part.

Concession : de l'assertion préalable de A à sa reprise pure et simple par l'énonciateur

Ce qui donne lieu à l'inférence, c'est l'assertion de A introduite par le connecteur concessif. Or il apparaît que la concessive antéposée renvoie à une prise en charge énonciative préalable, dont l'énonciateur n'est pas directement à l'origine : il se contente de *reprendre à son compte* une assertion déjà construite en dehors de ses propres coordonnées énonciatives, ce que l'on peut gloser ainsi : « Ce n'est pas moi qui dis que A est le cas dans Sit. » On se situe sur le plan du simple constat : « C'est un fait que A est le cas dans Sit. »

Il est nécessaire de distinguer deux instances énonciatives confondues le plus souvent sous l'étiquette d'« énonciateur »¹⁶ : d'une part, le sujet-énonciateur, origine des repérages, et d'autre part, le sujet-asserteur qui prend en charge la prédication, en tant que « source des déterminations modales » (Robert, 1994 : 227). Il semble ici que l'asserteur de A soit identifié au co-énonciateur en tant qu'image abstraite d'autrui¹⁷ (telle que l'énonciateur se la représente), à savoir un

14. Voir Gauthier (1981 : 237) pour une analyse où le repère constitutif coïncide avec le préconstruit de l'énoncé dans les pseudo-clivées.

15. On serait donc situé à l'Extérieur du domaine notionnel. Voir Filippi-Deswelle (2003) pour plus de détails sur le jeu sur le domaine notionnel.

16. Voir Guillemin-Flescher (2003 : 183, n. 1) : « L'énonciateur est [...] envisagé comme point de référence abstrait dans le calcul du temps, de l'espace et des personnes et comme support des modalités. »

17. Voir Culioli (1990 : 110) : « un autrui fictif, c'est-à-dire un co-énonciateur qui n'est pas un interlocuteur ». De Vogüé (1986 : 159-160) parle dans ce cas

co-énonciateur quelconque, représentatif des éléments constituant la classe des sujets parlants à l'exclusion de l'énonciateur lui-même.

L'énonciateur se place ainsi à distance de la validité de A mais en même temps il en « accorde »¹⁸ le bien-fondé au co-énonciateur puisqu'en tant que sujet-énonciateur, l'énonciateur s'aligne sur la position du sujet-asserteur (ici le co-énonciateur). La *réappropriation* énonciative¹⁹ de A par l'énonciateur s'effectue donc au terme d'un parcours sur les conditions de validation de A et sur les instances énonciatives qui la prennent en charge. Après s'être démarqué de la position du co-énonciateur, l'énonciateur indique que sa représentation qualitative (notionnelle) est en conformité avec celle du co-énonciateur, ce qui aboutit à situer l'occurrence envisagée en Sit : au terme de cet accord inter-sujets (travail d'évaluation qualitative sur le « paramètre S »), on obtient la localisation spatio-temporelle de A en Sit (travail d'évaluation quantitative sur le « paramètre T »), soit générique par parcours d'une classe de situations, soit spécifique.

Ce que l'on peut gloser ainsi pour les énoncés anglais : « Tout un chacun pouvait se rendre compte du jeune âge des chiens (3) / de mon état d'ébriété (4) / de la sophistication de Rosemary (5), moi y compris. »²⁰ En français, contrairement à l'anglais, on n'a pas le mode indicatif dans la concessive antéposée mais le mode subjonctif. M.-A. Morel (1996 : 45) précise à cet égard que

d'« énonciateur fictif » au sujet de l'asserteur de A. Voir aussi Bouscaren et Chuquet (1987 : 133) sur le repérage fictif, noté * (étoile) et sur la distinction entre énonciateur-origine et énonciateur-asserteur (1987 : 144-145). Les termes changent d'un auteur à l'autre : Ducrot (1982 : 74-76) parle de « locuteur » pour le « responsable de l'énoncé » et d'« énonciateur(s) » pour le(s) « responsables de tel ou tel acte de langage accompli dans l'énonciation », tandis que Simonin (1984 : 56) parle respectivement de l'« énonciateur » comme « paramètre intervenant dans la construction des valeurs référentielles » et de « locuteur » comme « support des opérations de modalisation ».

18. Voir Ducrot (1982 : 82 et 87-88) sur *certes* et sur *mais*.

19. Voir De Vogüé (1986 : 160) sur le concept de « rebroussement » de l'énonciateur fictif sur l'énonciateur, concernant la conjonction *si* concessive antéposée en français, en tant que construction énonciative de « l'accord » dont A fait l'objet.

20. Ce travail énonciatif de reprise avec identification évoque l'opération de fléchage que l'on rencontre dans le cadre de la détermination nominale avec l'article défini *the* notamment ; il est intéressant de noter que *though* comporte également le morphème *th-* de préconstruction. Voir l'étymologie de *though* dans Bourquin (1984 : 22) : « Da + uh : Da est une forme d'anaphorique-déictique (<ind.eur. *to-) et uh un coordonnant enclitique (<ind.eur. *kw-, cf. lat. -que). Le sens premier de *Daux devait donc être : “et ce(la)”, “avec ce(la)” ou “outre ce(la)”. »

Le subjonctif est, pour reprendre l'expression de Damourette et Pichon, le mode du « non-jugement ». En utilisant le subjonctif, l'énonciateur souligne qu'il ne prend pas en charge l'assertion du jugement énoncé dans la proposition (que ce jugement émane d'une autre source énonciative, de l'interlocuteur ou de la *doxa* communément admise), sans pour autant en remettre en cause la validité²¹.

Au sujet de (1) et (2), cette linguiste note que « la subordonnée concessive est présentée comme ayant fait l'objet d'une assertion préalable par un autre énonciateur, à laquelle l'énonciateur de l'ensemble de la phrase souscrit » (1996 : 9). On peut proposer la même glose que pour les énoncés en *though* : « Tout un chacun peut se rendre compte du fait qu'il pleut (1) / que tu fumes trop (2), moi y compris. » C'est la conjonction *que* en français qui renvoie à la préconstruction de A, et son association avec *bien* (marqueur de parcours avec identification²²) produit ensuite la réappropriation de A par l'énonciateur évoquée précédemment, et par là sa « concession ».

C'est donc au terme d'un accord inter-énonciatif, appelé « concessif », que l'on parvient à la stabilisation en Sit de l'assertion de A, qui acquiert ainsi le statut de repère stable²³, ou encore de lexis-repère, dans la proposition concessive antéposée.

Adversativité : assertion pleine et entière de B par l'énonciateur

La proposition principale B trouve ainsi son « support thématique » (Morel, 1996 : 45) en A, ou encore son repère stable, et a donc le statut syntaxique de lexis-repérée ; or, sur le plan de sa prise en charge énonciative, elle marque l'émergence, la « dominance », du point de vue de l'énonciateur qui parle alors en son nom propre ; il est seul, et totalement, à l'origine de sa prise en charge dans Sit, en anglais et en français (comme l'indique l'emploi du mode indicatif dans ce cas), à savoir qu'il y a identification du sujet-énonciateur et du sujet-asserteur en l'instance énonciative « énonciateur ».

La validation de B est la raison énonciative de sa mise en relation avec A par l'intermédiaire du connecteur concessif, et sa raison d'être est précisément de prendre le contre-pied d'une valeur attendue qui représente le point d'arrivée de la relation primitive d'inférence

21. Voir Simonin (1984 : 58-59).

22. Voir Culioli (1990) sur *bien* et Filippi (1998) sur *bien que*.

23. Sur la discussion autour de repère stable ou de repère constitutif pour A, voir Ranger (1998) et Filippi-Deswelle (2003).

précédemment évoquée, qu'il s'agisse de NON-B ou de la conclusion que l'on peut tirer de A. Cette valeur escomptée fait à son tour l'objet d'un travail d'évaluation qualitative et quantitative : l'énonciateur estime qu'il n'y a pas d'adéquation entre cette dernière et la représentation notionnelle qu'il s'en fait dans la situation d'énonciation, de sorte que l'on aboutit à sa non-existence, à sa non-assertion, en Sit. Sont donc rejetées *il ne sort pas* en (1), *je suis satisfait* en (2), *they were not very big and looked ever so sweet* en (3), *I didn't know what I was doing* en (4) et *she has everything under control* en (5).

Valuation prépondérante de l'énonciateur : l'inférence « dominante » dominée

La position de l'énonciateur par rapport à l'inférence servant de norme de référence est complexe, comme l'était sa prise en charge énonciative de l'assertion de A : elle aussi fait l'objet d'un repérage par rapport à l'instance énonciative abstraite du co-énonciateur et d'un assentiment de la part de l'énonciateur, de sorte qu'elle est construite comme « concédée ». Cependant, contrairement à la stabilisation de l'assertion de A en Sit, la donnée primitive préconstruite demeure un objet de contemplation au plan notionnel qu'il convient précisément de situer ou non en Sit. L'énonciateur consent à reconnaître son bien-fondé *en soi*, mais non *dans la situation d'énonciation*²⁴. C'est la raison pour laquelle il asserte B en définitive à côté de A dans la configuration concessive antéposée.

S'agit-il néanmoins simplement pour lui de dire si « l'inférence est ou n'est pas le cas en Sit » ? Il nous semble que l'énonciateur remet en question non seulement son adéquation avec Sit, mais surtout les conséquences argumentatives que le co-énonciateur pourrait en escompter : c'est le fait que la donnée primitive préconstruite puisse donner lieu à une construction subjective en terme d'*exclusive*²⁵ qu'il rejette. La « domination » argumentative de l'inférence attendue est donc neutralisée, « dominée », dans la configuration concessive (ou

24. Voir Danon-Boileau (1995 : 562) sur la construction du sujet dans le passage du « nous » au « je » : « Le sujet modal, la subjectivité ici construite se démarque de la consensualité mais prend appui sur elle. »

25. En termes de domaine notionnel, le co-énonciateur construit l'exclusion de l'altérité sous la forme d'un chemin nécessaire vers I (l'Intérieur), barrant ainsi le chemin vers E (l'Extérieur).

plutôt dans la configuration *adversative* !) qui précisément réintroduit l'altérité dans la représentation qualitative des énonciateurs. On peut gloser cette opération d'altérité en ces termes : « Ce n'est pas tout, il y a de la place pour autre chose ; il reste que autre chose est le cas dans Sit. » L'énonciateur soutient que la situation d'énonciation est caractérisée par une propriété différentielle, matérialisée dans l'énoncé par la co-existence de A et de B, qui ne vérifie pas la norme (même si cette dernière en soi fait l'objet de son assentiment)²⁶.

Les différentes stratégies discursives d'un marqueur concessif à l'autre : *though* (*although, even though*) et *even if*

Terminons par une brève étude de *though* et de *even if* afin de mettre l'hypothèse de la totale interchangeabilité des connecteurs concessifs à l'épreuve²⁷.

Dans les énoncés en *though*, il n'y a pas de prise en compte de l'altérité au niveau de la validation de A, lexis-repère, qui prend valeur d'assertion tranchée (soit I, soit E est le cas en Sit). Quant à *although* et *even though*, nous avons montré que *all* et *even* construisaient la stabilité de A par *élimination de l'altérité*, de sorte que, comme avec *though*, on travaille sur une seule valeur, à l'exclusion du complémentaire linguistique²⁸. Il n'en va pas de même avec *even if*, en raison de la combinaison de l'adverbe intensif *even* et de la conjonction de subordination *if* qui construit la conjonction complexe à valeur concessive, *even if*. Ces deux marqueurs indiquent, chacun à leur façon, la prise en compte, et donc la réintroduction, de l'altérité

26. On aboutit ainsi non seulement au rétablissement du chemin vers E, mais aussi à son assertion pleine et entière par l'énonciateur en Sit, soit IE : E.

27. Faute de place, nous nous concentrerons sur *though* et *even if* et nous renvoyons le lecteur (ou la lectrice) à Filippi-Deswelle (2000) pour une analyse détaillée de *though, although* et *even though* ; nous rappelons ici nos conclusions qui, au sujet du *parcours* dont *all* (par totalisation) et *even* (par homogénéisation) sont la trace, font écho aux propos de G. Bourquin selon lequel « l'itératif se mue en intensif » (1984 : 33) : « Par rapport à THOUGH qui construit la coexistence de A et de B en Sit à la manière d'un *constat brut et objectif* selon la glose "Cela étant dit (A), il reste que B", ALTHOUGH et EVEN THOUGH apportent un regard plus *subjectif et engagé* de la part de l'énonciateur, qui tient à souligner plus explicitement en Sit le fait que la coexistence de A et de B repose sur un écart renforcé parce que rien ne le laissait supposer à partir de A au départ, comme [ces] gloses l'illustrent : "Tous comptes faits (à partir de A), il reste que B" pour ALTHOUGH (explicitation du bilan avant un nouveau départ), et "Aussi incroyable qu'il y paraisse (avec A), il reste que B" pour EVEN THOUGH (coexistence de deux extrêmes). » (2000 : 233).

28. À savoir *x*, à l'exclusion de *autre-que-x* dans Filippi-Deswelle (2000).

dans le domaine de validation de A : avec *even if*, on travaille sur I et E, à savoir sur l'ensemble du construit notionnel représenté par la relation prédicative évoquée en A, noté A (*a, autre-que-a*).

L'altérité, sous la forme d'une *alternative entre a et autre-que-a*, est en effet constitutive de *if*, quelle que soit l'interprétation (hypothétique, déductive-implicative ou concessive) qu'il construit²⁹. Schématiquement *if* permet de poser *a* (par exemple) sans rien dire de *autre-que-a*, mais sans qu'il soit possible de l'éliminer totalement, et c'est justement le jeu sur le complémentaire linguistique, associé à d'autres marqueurs comme le temps et / ou la répartition des négations, qui est à l'origine des différentes interprétations de *if* en contexte.

Quant à *even*, un balayage constitutif des deux valeurs *a* et *autre-que-a* révèle que l'altérité est de fondation sous la forme d'un pré-construit, avant d'être éliminée, aplanie dans un parcours homogénéisateur des occurrences d'une même notion. Selon A. Gauthier, *even*

est à la base d'une opération d'indifférenciation qui homogénéise les occurrences d'un domaine de validation. Il n'y a plus lieu de les tenir pour distinctes. Toutes, et d'abord la plus extrême, sont ramenables à l'intérieur du domaine notionnel, comme dans : (3) The audiences were too sophisticated, even the children were. They seemed to have seen or heard all this before, even when they were too young to have seen or heard it. (L.P. HARTLEY, *A High Dive*) S'agissant de la propriété P = *sophisticated*, les enfants se situent généralement bien en dehors du champ. On peut même dire que les enfants blasés constituent un cas extrême relativement à cette propriété. [...] *EVEN* ramène à l'intérieur de P un élément (*children*), qui, au départ, était représenté comme extérieur au domaine de validation. L'énoncé va ainsi à l'encontre de l'idée reçue qui situe *children* de l'autre côté de la frontière par rapport au centre, d'où l'effet contraire à l'attente décrit par les dictionnaires. (1997 : 122-123)

Étudions l'énoncé (6) en *even if*³⁰ :

(6) Even if I open my umbrella now, I will be soaked through. (énoncé fabriqué)

29. Voir Filippi-Deswelle (1999) à ce sujet.

30. Les énoncés (1)-(5) mettaient en jeu un co-énonciateur abstrait ; à travers l'étude de (6), nous allons montrer que cette instance énonciative peut aussi renvoyer à un interlocuteur en chair et en os ou bien à un interlocuteur imaginaire, écho d'un « je » qui se dédouble. Dans tous les cas, le co-énonciateur est construit comme étant le sujet-asserteur de A et de l'inférence vers NON-B qui en découle.

Lorsque *even* combiné à *if* fonctionne dans le cadre des relations inter-lexis, comme en (6), l'énonciateur parcourt les deux valeurs (*open my umbrella now, not open my umbrella now*) de l'alternative construite par *if* puis signale avec *even* que l'une d'entre elles était préconstruite à l'extérieur du domaine de validation, *open my umbrella now*, parce que jusque là il n'avait rien à en dire.

À l'issue du parcours homogénéisateur instauré par *even*, il apparaît que *open my umbrella now* en A se trouve ramené à égalité avec *not open my umbrella now* en tant que lexis-repère servant de « support thématique » à l'assertion de B. Ce balayage des deux valeurs susceptibles de servir de repère à la relation renvoie alors non pas à une inférence préconstruite sous-tendant l'énoncé concessif (6), mais à deux relations inférentielles entre notions, glosables avec *if*, soit en situation de dialogue (6a) et (6b), soit de monologue intérieur (6c) et (6d) :

- (6a) If you don't open your umbrella now, you will be soaked through. (énoncé original emprunté à Adamczewski et Delmas, 1982 : 339, d'où (6) est tiré en guise de réponse)
- (6b) If you open your umbrella now, you won't be soaked through.
- (6c) If I don't open my umbrella now, I will be soaked through.
- (6d) If I open my umbrella now, I won't be soaked through.

En (6), le cheminement mental de l'énonciateur est le suivant : soit un énoncé en *if* du type de (6a) est énoncé préalablement par le co-énonciateur (ici, l'interlocuteur en chair et en os), soit un énoncé non verbalisé en *if* tel que (6c) est préconstruit par l'énonciateur (ici dédoublé) en Sit, illustrant son attitude *insouciant* ou *imprudent* face à la pluie. En énonçant (6a)-(6c), le co-énonciateur veut inciter l'énonciateur à valider la relation inverse, à savoir (6b)-(6d). Souhaitant s'aligner sur le souhait du co-énonciateur³¹, l'énonciateur propose alors de faire preuve de davantage de clairvoyance en mettant les choses *au mieux* au moyen de la réintroduction, avec *even if*, de la valeur écartée de A en (6a) et (6c), *open your / my umbrella now*, dont l'orientation vers *not be soaked through* semble alors acquise, comme indiqué en (6b) et (6d).

Or le fait que *open my umbrella now* ainsi réintroduit (par construction d'un point extrême dans le parcours) se trouve ramené à égalité avec *not open my umbrella now* a pour effet en (6) de neutraliser le

31. Il s'agit là de la construction de l'« accord » inter-énonciatif dans la concessive antéposée.

terme d'arrivée de l'inférence préconstruite en (6b) et (6d), *not be soaked through*. L'altérité réintroduite dans la lexis-repère A est en fait aplanie avec *even if* et l'on aboutit à l'assertion de B inchangée [cf. B dans (6a) et (6c)] dans Sit. L'énonciateur a beau être le sujet-origine de A, il n'en est pas le sujet-asserteur. En revanche, il impose au co-énonciateur la validation de B, non seulement en tant qu'énonciateur-origine, mais aussi en tant qu'énonciateur-asserteur.

Le parcours homogénéisateur a donc des répercussions dans le cadre du repérage inter-lexis puisqu'alors plus rien ne s'oppose à l'assertion de B, *be soaked through*, dans Sit, à côté de celle de A, *open my umbrella now*, d'où la « valeur d'inefficacité » (Culioli, 1995 : 88) au sujet de *even if*³². On peut à ce sujet effectuer un rapprochement avec *whether* en (6e) :

(6e) Whether I open my umbrella now or not, I will be soaked through anyway.

Avec *whether*, on obtient l'assertion de B, qu'on envisage en A celle de *a* ou de *autre-que-a*. De même *even if*, contrairement à *if*, introduit non pas une alternative exclusive entre les deux valeurs du construit notionnel mais inclusive (double implication en *if* neutralisée par *even*), d'où la paraphrase en (6e).

Ainsi, c'est le jeu sur le construit notionnel *A* (*a*, *autre-que-a*) dans la lexis-repère qui, par le biais d'une opération d'inclusion-exclusion de l'altérité, justifie le nécessaire recours à *even* combiné à *if* dans *even if*, pour construire l'interprétation concessive de l'énoncé (6). Selon G. Ranger, « *even* marque que *p* [= A] est identifié à la classe des repères possibles pour *q* [= B]. Une discontinuité potentielle entre *p* [...] et *q* [...] se trouve donc éliminée d'office » (1998 : 171).

Qu'en est-il de la commutation avec *though* en (6f) et (6g) ?

(6f) ? Though I open my umbrella now, I will be soaked through.

(6g) ? Though I'm opening my umbrella now, I will be soaked through.

Comme l'indiquent les points d'interrogation, ces énoncés sont douteux, même en modifiant l'aspect grammatical en (6g). Cela s'explique par le fait que A est construite comme indexée sur la situation d'énonciation avec *though* dans ce cas. Or ici A ne fait pas l'objet

32. Voir Culioli (2002 : 171-173) sur la concession.

d'un fait avéré dans Sit puisqu'il n'a pas encore été validé par l'énonciateur. On se situe dans le *prospectif* (dans le cadre d'une validation possible et donc différée), ce que *though*, du moins en anglais contemporain, semble peu apte à introduire.

Cependant *though* commute parfaitement avec *even if* lorsque ce dernier construit non plus un contexte spéculatif (possible ou contre-factuel) mais un contexte de certain, comme en (5a) :

(5a) Even if she is elegantly dressed and perfectly made-up, Rosemary seems somehow scatty and distracted, perhaps a little tipsy.

En (5a) avec *even if*, nous retrouvons la même assertion de A qu'en (5) avec *though*, ainsi que la même relation d'inférence de nature argumentative servant de norme de référence (de repère constitutif) pour tous les énonciateurs. Cependant, *even if* suppose un jeu sur le complémentaire linguistique dans la construction de stabilité de la lexis-repère A qui n'est pas à l'œuvre avec *though*. En (5a), A est stabilisée au terme d'un parcours homogénéisateur qui inclut *in extremis* la valeur *a*, *be elegantly dressed and perfectly made-up*, parmi les valeurs tenant lieu de repère stable en vue de l'assertion de B. L'énonciateur donne son accord pour balayer la classe associée à A afin d'éliminer toute altérité, renvoyant du même coup au préconstruit suivant : « Ce n'est pas *a* qui était escompté en Sit, mais *autre-que-a*. » Mais il confirme ensuite, à travers la validation inchangée de B, que cette inclusion n'entraîne aucune exclusive concernant la conclusion que l'on (ici le co-énonciateur abstrait) pourrait en tirer, à savoir *she has everything under control*.

À la lumière de ces analyses, il apparaît que (5a), bien que donnant lieu à un énoncé bien formé, est difficilement recevable en contexte. En effet, l'emploi de *even if* présupposerait que *autre-que-a*, à savoir *not be elegantly dressed and be badly made-up*, constitue la propriété habituelle de Rosemary et l'énonciateur, en présentant les choses *au mieux*, sous-entendrait que cela tranche avec l'ordinaire... Or cela va à l'encontre de ce que l'on sait d'elle dans le roman : "She was a beautiful and sophisticated woman." Par ailleurs, cela induirait que *be scatty and distracted (and tipsy)* la caractérise de façon inchangée, quelle que soit la propriété prédiquée en A. Ici *though*, choisi par le narrateur-énonciateur en (5), est bien plus approprié, étant donné que c'est l'assertion de B et non celle de A qui tranche avec ce que l'on connaît habituellement du personnage.

Sur le plan des représentations métalinguistiques (à côté de celui des relations prédicatives dans l'énoncé), on peut à présent proposer de réécrire les propositions A et B comme suit, en gardant à l'esprit que la relation d'inférence écartée s'écrit « *x entraîne y* » :

– avec *though* : « *Though x, autre-que-y escompté (et préconstruit).* »

– avec *even if* : « *Even if autre-que-x escompté (et préconstruit), y.* »

Dans le premier cas, la relation préconstruite « *x entraîne y* » est écartée en Sit, dans le second cas, la relation préconstruite « *autre-que-x entraîne autre-que-y* » est rejetée, en plus de la relation « *x entraîne y* ».

De sorte qu'avec *though*, l'altérité est maintenue en B par la construction d'une *bifurcation vers AUTRE-CHOSE-QUE escompté et préconstruit par le co-énonciateur* (d'où une glose en *yet* avec franchissement de frontière : "though x is the case, yet other-than-y is also the case."), tandis qu'avec *even if* l'altérité est aplanie en B par la construction de *l'absence de changement de zone de validation vers AUTRE-CHOSE-QUE escompté et préconstruit par le co-énonciateur* (d'où une glose en *still*³³ avec maintien dans la zone de validation privilégiée par l'énonciateur : "even if other-than-x is the case, still y is also the case.").

Though et *even if* permettent ainsi de construire les deux pôles de l'opération d'altérité notionnelle qualitative propre à la relation concessive avec le maintien de l'altérité d'une part, et son aplanissement d'autre part, par rapport à la relation escomptée et préconstruite par le co-énonciateur dans Sit. La dimension adversative prime dans les deux cas, ce qui explique que *even if* a toute sa place à côté de *though* dans le paradigme des marqueurs de la concession, sans que ces marqueurs soient pour autant totalement interchangeables en contexte³⁴.

Conclusion

Ainsi, parallèlement à la figure argumentative, la position « contre » l'emporte sur la position « avec », et l'on peut réinterpréter le terme rhétorique d'« adversaire » sur un plan *énonciatif* concernant le co-énonciateur dans la mesure où, dans la configuration grammaticale dite « concessive », l'énonciateur parcourt les deux pôles allant de la *concession* (accord inter-énonciatif dans la proposition concessive antéposée) à l'*adversativité* (désaccord inter-énonciatif dans la principale). L'on note ici la convergence des deux structures, rhéto-

33. Voir Gauthier (1997 : 126) sur *yet* et *still* dans les concessives.

34. Voir Filippi-Deswelle (2000) pour d'autres études de cas approfondies.

rique et grammaticale, dans la construction de la représentation d'autrui chez l'énonciateur en termes d'instance énonciative nécessairement *autre*, distincte de lui-même, par rapport à laquelle il y a lieu de se (re)positionner constamment dans une démarche d'ajustement inter-énonciatif.

Dans la configuration grammaticale, sur le plan des ajustements intersubjectifs, un segment de discours (ici l'énoncé concessif avec antéposition du connecteur) acquiert le statut de segment énonciativement *dominant* par rapport à un autre segment de discours préconstruit (inféré des notions en présence) qui sert de consensus entre énonciateurs dans un premier temps, mais qui est ensuite rejeté par l'énonciateur, et est donc énonciativement *dominé*, dans la situation d'énonciation. La norme de référence attendue passe alors d'une position dominante (du fait de son caractère intersubjectif partagé) à une position dominée (du fait de l'objection dont elle fait l'objet) face à la réinterprétation subjective « adversative » qu'en fait l'énonciateur dans Sit. Nous parlons de relation concessive-adversative dans la mesure où l'énonciateur effectue un « coup de force énonciatif »³⁵ sur la communauté ou sur ce qui a l'air d'être communément admis, d'où sa position dominante dans les relations intersubjectives ici mises en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMCZEWSKI H. et DELMAS C., *Grammaire linguistique de l'anglais*, Paris, Armand Colin collection U, 1982.

BONNARD H., *Code du français courant*, Paris, Magnard, 1981.

BOURQUIN G., « Discours de langue et discours de parole : les énoncés concessifs », *RANAM XVII*, 1984, p. 7-33.

BOUSCAREN J. et CHUQUET J., *Grammaire et textes anglais Guide pour l'analyse linguistique*, Paris, Ophrys, 1987.

CULIOLI A., *Recherche en linguistique. Théorie des Opérations Énonciatives*, Transcription du séminaire de D.E.A. par les étudiants, Université Paris 7, 1975-1976.

CULIOLI A., *Notes du séminaire de D.E.A. 1983-1984*, D.R.L., Poitiers, Université Paris 7, 1985.

CULIOLI A., « La négation : marqueurs et opérations » et « Valeurs modales et opérations énonciatives », *Pour une linguistique de l'énonciation* :

35. L'expression nous a été suggérée par A. Trévisse. Qu'elle en soit remerciée.

opérations et représentations Tome 1 : 91-113 et 135-155, Paris, Ophrys, 1990.

CULIOLI A., «*Even though, even if ; as though, as if*», *Linguistique et Didactique, Cahiers Charles V*, n°19, Université Paris 7-Denis Diderot, 1995, p. 85-91. Aussi dans *Pour une linguistique de l'énonciation : domaine notionnel* Tome 3, Paris, Ophrys, 1999, p. 177-181.

CULIOLI A., *Variations sur la linguistique*, Klincksieck, 2002.

DANON-BOILEAU L., «*Symbolisation, fonction du langage et statut du sujet entre psychanalyse et linguistique*», *Langues et langage, Problèmes et raisonnement en linguistique, Mélanges offerts à Antoine Culioli*, PUF, 1995, p. 553-564.

DUCROT O., «*La notion de sujet parlant*», *Recherche sur la philosophie et le langage*, n°2, Université de Grenoble, 1982, p. 65-93.

FILIPPI C., «*Though et la relation de concession : opération énonciative et jeu sur le domaine notionnel*», *La notion*, C. Rivière et M.-L. Groussier (éd.), Paris, Ophrys, 1997, p. 91-98.

FILIPPI C., «*La relation de concession : étude contrastive de though en anglais et de bien que, même si et encore que en français*», *Linguistique contrastive et traduction* Tome 4, Paris, Ophrys, 1998, p. 25-60.

FILIPPI-DESWELLE C., «*Étude énonciative de if et though antéposés*», *L'hypothétique, LINX* 41, A. Trévisé (éd.), Nanterre, Université Paris X-Nanterre, 1999, p. 75-91.

FILIPPI-DESWELLE C., *La relation dite de « concession » : étude de THOUGH, ALTHOUGH, EVEN THOUGH et EVEN IF antéposés en anglais contemporain*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2000.

FILIPPI-DESWELLE C., «*Though antéposé : de la concession à l'adversativité*», *La subordination en anglais, Une approche énonciative*, A. Celle et S. Gresset (éd.), Collection Interlangues, Linguistique et Didactique, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2003, p. 217-246.

GAUTHIER A., *Opérations énonciatives et apprentissage d'une langue étrangère en milieu scolaire, l'anglais à des francophones*, Les langues modernes, 1981.

GAUTHIER A., «*EVEN, JUST et le domaine notionnel*», *La notion*, Paris, Ophrys, 1997, p. 121-128.

GILBERT E., «*Vers une analyse unitaire des modalités*», *Cahiers de Recherche* Tome 8, Modalité et opérations énonciatives, Paris, Ophrys, 2001, p. 23-99.

GILBERT E., «*À propos de WILL*», *Les verbes modaux*, P. Dendale et J. van der Auwera (éd.), *Cahiers Chronos*, 8, Amsterdam, Rodopi, 2001 (1998, dans Gresset 2001), p. 123-139.

GRESSET S., «*CAN / MAY et MIGHT / COULD ou l'interchangeabilité à l'épreuve des textes*», *Cahiers de recherche* Tome 8, Modalité et opérations énonciatives, Paris, Ophrys, 2001, p. 177-222.

GUILLEMIN-FLESCHER J., «*Sujet énonciateur, sujet de l'énoncé dans la relation d'interlocution fictive*», *Le sujet*, J.-M. Merle (éd.), Bibliothèque des Faits de Langue, Paris, Ophrys, 2003, p. 183-192.

MOREL M.-A., *La concession en français*, Paris, Ophrys, 1996.

Oxford English Dictionary, Vol. XI, T. U., though p. 339-340.

RANGER G., *Les constructions concessives en anglais : une approche énonciative*, *Cahiers de recherche-numéro spécial*, Paris, Ophrys, 1998.

ROBERT S., « Sur le rôle du sujet énonciateur dans la construction du sens : liens entre temps, aspect et modalité », *Subjecthood and Subjectivity, The status of the subject in linguistic theory*, M. Yaguello (éd.), Paris, Ophrys, 1994, p. 209-229.

SIMONIN J., « De la nécessité de distinguer énonciateur et locuteur dans une théorie énonciative », *Revue du DRLAV 30, Paris VIII*, 1984, p. 55-62.

TRÉVISE A., « À propos des repérages fictifs : variété des formes et construction du sens », *L'hypothétique, LINX 41*, A. Trévisé (éd.), Nanterre, Université Paris X-Nanterre, 1999, p. 39-59.

TRÉVISE A., « À propos de quelques relations inter-énoncés : hypotaxe, parataxe, asyndète et construction du sens », *La subordination en anglais, Une approche énonciative*, A. Celle et S. Gresset (éd.), Collection Interlangues, Linguistique et Didactique, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2003, p. 51-68.

DE VOGÜÉ S., *Référence, prédication, homonymie : le concept de validation et ses conséquences sur une théorie des conjonctions*, thèse de doctorat, Université Paris 7, 1985.

DE VOGÜÉ S., « La conjonction *si* et la question de l'homonymie », *BULAG 13*, Université de Besançon, 1986, p. 109-189.

DE VOGÜÉ S., « Inférence sous inférence », *Le gré des langues n° 1*, L'Harmattan, 1990, p. 7-24.

DE VOGÜÉ S., « Le champ des subordonnées dites conditionnelles du français : conditions, éventualités, suppositions et hypothèses », *L'hypothétique, LINX 41*, A. Trévisé (éd.), Nanterre, Université Paris X-Nanterre, 1999, p. 93-118.

WYLD H., « Adverbial clauses : an enunciative approach », *La subordination en anglais, Une approche énonciative*, A. Celle et S. Gresset (éd.), Collection Interlangues, Linguistique et Didactique, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2003, p. 15-38.

La multiplicité des langues, combinée à l'importance plus ou moins grande de leurs locuteurs, tant sur le plan politique que social, a engendré à travers le temps une multitude de conflits. Mais, à côté de cette « guerre des langues » si souvent évoquée, il existe toute une palette d'actions et de réactions – résistances, contournements, astuces de toutes sortes (hybridation, dérision, parodie, etc.) – par lesquels les dominés essaient de se soustraire à l'influence, parfois très lourde, des dominants. Et l'on pose même l'hypothèse que le choix de certains alphabets traduit peut-être la volonté de certains peuples de se démarquer de leurs voisins jugés trop puissants. En tout cas, toutes ces stratégies de résistance contribuent sans doute à expliquer le paradoxe observé à propos de la langue anglaise : langue de domination s'il en est, elle se trouve aujourd'hui mise à son tour en situation de dominée.



Photographie de couverture :

Détail d'un bois sculpté du xvi^e siècle
représentant un chargement de bois du Brésil.
Isle du Brésil (inv. 140)
Musée départemental des Antiquités. Rouen.
© eg76-Yohann Deslandes

Avec l'aimable autorisation du Musée départemental des Antiquités.

Avec le concours du Conseil général de la Seine-Maritime



Couverture réalisée par Maxime ANGOT